



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division des Etablissements d'Enseignement Privés

DEEP/18-799-406 du 10/12/2018

EVALUATION DES MAITRES DELEGUES AUXILIAIRES SUPPLEANTS - ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements privés du second degré

Dossier suivi par : Chef du bureau des remplacements : Mme SAUVAGET - Tel : 04 42 95 29 12 - Gestionnaires : Mme BARUCCHI : delphine.barucchi@ac-aix-marseille.fr - Tel : 04 42 95 29 68, Mme FUENTES : celine.fuentes@ac-aix-marseille.fr - Tel : 04 42 95 29 15, Mme GIMENEZ : sabrina.gimenez@ac-aix-marseille.fr - Tel : 04 42 95 29 08, M. GUERIN : kevin.guerin@ac-aix-marseille.fr - Tel : 04 42 95 29 20

La fiche d'évaluation vise à permettre une évaluation administrative des maîtres délégués auxiliaires suppléants qui exercent des fonctions d'enseignement et de documentation.

Elle ne correspond donc pas à une notation administrative (il n'y a pas de note attribuée) mais bien à une évaluation administrative qui doit permettre de situer l'agent dans sa pratique.

Il importe en conséquence qu'une fiche d'évaluation soit établie avant le terme de l'exercice de tout délégué auxiliaire nommé dans un établissement.

Il convient, à cet égard, que l'agent évalué ait systématiquement connaissance du contenu de l'évaluation le concernant ainsi que les corps d'inspection qui trouveront là une information sur des personnels qu'ils peuvent être amenés à inspecter.

A ce titre, un entretien avec l'intéressé(e) mené par vous-même ou votre adjoint serait précieux.

Vous porterez un avis « favorable » ou « défavorable » au renouvellement de délégation. En cas d'avis défavorable, vous établirez un rapport détaillé précisant les motifs de l'avis porté. L'agent qui fera l'objet d'un avis défavorable devra contresigner le rapport le concernant.

Ce rapport sera adressé à la Division des Etablissements d'Enseignement Privés du rectorat.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

